

Image not found or type unknown



Frais de pressing sur caution

Par **neia**, le **29/12/2015** à **16:48**

j'ai quitté l'appartement le 31 octobre 2015, nous avons fait un état des lieux mais pas à l'écrit car bonne entente avec le propriétaire, le 5 décembre il m'appelle en me disant qu'il va enlever 130 eur de pressing pour les couettes oreillers.... alors qu'il ne m'a même pas demandé si je les avais fait avant? (je les avais lavés en machine) (plus économique) depuis plus de nouvelles, il va dépasser les 2 mois de préavis (c'était un meublé) je crois que c'est un mois d'ailleurs, de combien est majoré sur la caution après les 2 mois? est-ce 10% sur la caution totale de base ou sur ce qu'il a retiré?? merci de votre réponse